

## BRABANT WALLON

**Contrats-programmes : 3,549 millions en 2018**

**Onze opérateurs culturels du BW ont obtenu un contrat-programme 2018-2022. Mais le théâtre de la Valette, à Ittre, n'a pas été retenu.**

● Ariane BILTERYST  
& Quentin COLETTE

**C'**est le gros chantier de la législation pour la ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Alda Greoli (cdH) a dévoilé la liste des opérateurs culturels qui bénéficieront d'un contrat-programme pour les années 2018-2022 et donc de financement public de la Fédération.

Cette décision était attendue de longue date, les opérateurs fonctionnant depuis plusieurs années

avec des avenants à leur contrat-programme non indexé et avec parfois des sommes diminuées. Ce qui les mettait dans l'incertitude d'année en année et avait un impact sur la création artistique.

Sur les 295 dossiers rentrés à la ministre, 236 ont été retenus après examen par l'administration et la commission d'avis et de décision du cabinet d'Alda Greoli. Budget global : 93 millions d'euros.

En Brabant wallon, onze opérateurs bénéficieront d'un contrat-programme (liste ci-contre), pour un montant total de 3,549 millions d'euros. Certains, comme la Chapelle Musicale Reine Elisabeth de Waterloo, n'en avaient encore jamais bénéficié jusqu'à

présent. Bernard de Launoit, le directeur de la Chapelle, explique :

*« Je pense que c'est une forme de reconnaissance, de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour le travail de diffusion que nous effectuons depuis plusieurs années. La Chapelle a évolué en se tournant vers le public et est devenue un grand producteur de concerts et de spectacles. Elle en programme près de 300 par an en Belgique et à l'étranger. Elle a également sa propre saison sur le site de Waterloo, qui a beaucoup de succès. »*

**Le BW globalement pas gâté**

Mais si la décision de la ministre a fait quelques heureux, d'autres se sont égarés en apprenant le sort qui leur était réservé. Dans notre province, le théâtre de la Valette, à Ittre, n'a pas été retenu (voir ci-contre). Et quand on regarde les montants alloués aux opérateurs dans le Brabant wallon, « on n'est pas très gâtés par rapport au Hainaut, à Liège ou à Bruxelles », fait remarquer la directrice de l'Atelier Théâtre Jean Vilar, à Louvain-la-Neuve, Cécile Van Snick, qui n'est pas la moins bien lotie. LATJV est le plus important opérateur culturel de la province et le 7<sup>e</sup> de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au vu de la subvention qui lui sera allouée. En 2018, il percevra 2 millions d'euros, sa plus importante source de revenus.

*« Je suis soulagée. Je suis contente aussi car c'est une reconnaissance de notre travail, salue Cécile Van Snick. Mais, même si nous avons été augmentés, j'avais rêvé obtenir un peu plus, vu les missions qui nous attendent en tant que centre dramatique et les défis auxquels on doit faire face. »*

La directrice attend maintenant de voir la suite. Les contrats-programmes précis, avec les missions à réaliser, seront rédigés dans les jours et semaines à venir pour qu'ils puissent entrer en action dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. ■

**VITE DIT**

-Atelier Théâtre Jean Vilar (LLN)	2 millions d'euros
-Les Baladins du Miroir (Jodoigne)	575 000 €
-Théâtre des Quatre Mains (Beauvechain)	314 000 €
-Tof Théâtre (Genappe)	225 000 €
-Ferme du Biéreau (LLN)	100 000 €
-Maison du Conte et de la Littérature (Jodoigne)	100 000 €
-Chapelle Musicale Reine Elisabeth (Waterloo)	75 000 €
-La Maison éphémère (Orp-lauche)	60 000 €
-Les Royales Marionnettes (Perwez)	60 000 €
-Festival musical de Lasne	20 000 €
-Coup de pouce (Incourt)	20 000 €

**Le théâtre de la Valette en danger**

Le théâtre de la Valette est le grand perdant de la distribution des lots. Le petit théâtre aux champs, qui existe depuis 30 ans, est un des opérateurs culturels qui disposaient d'un contrat-programme et qu'on ne retrouve pas dans la liste des nouveaux contrats-programmes établie par la ministre de la Culture Alda Greoli. À l'instar de treize autres opérateurs wallons, il est en « phasing out », ce qui signifie en voie d'exclusion, après une période de transition d'un an. Un recours de la part de la Valette à l'encontre de cette décision reste possible et même probable, mais il était impossible, hier, de savoir ce qui était envisagé du côté des responsables. Son directeur Pierre Pigeolet, s'est refusé à tout commentaire. On se souvient néanmoins que le dossier d'obtention avait été rentré auprès de la Fédération W-B alors que la période était mouvementée à la Valette. Benoît Strulus, ex-directeur éphémère, était à l'époque en phase de démission de son poste. Le dossier a-t-il été valablement rempli ? On peut désormais se poser la question.

**A. Bil.**